



61, rue Henri Regnault
92075 PARIS LA DEFENSE CEDEX

ASSOCIATION FOYER DE CACHAN

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le
31 décembre 2021

Association Foyer de Cachan

Association régie par la loi du 1er juillet 1901, reconnue d'utilité publique
36, avenue du Président WILSON - 94 234 CACHAN CEDEX
N° SIREN 778114843

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021

Aux membres,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions soumises à l'approbation de l'assemblée générale

Conventions passées au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R. 612-7 du code de commerce, nous avons été avisés des conventions suivantes, mentionnées à l'article L. 612-5 du code de commerce, qui ont été reconduites de manière tacite au cours de l'exercice écoulé.

Conventions avec la SCI FDC du Loing

- conventions conclues entre la SCI FDC du Loing et le Foyer de Cachan qui est associé à hauteur de 99,6%.
- personnes concernées : Madame Françoise Eslinger, Présidente du Foyer de Cachan et Gérante de la SCI F.D.C du Loing

Convention de trésorerie

- nature et objet : convention de trésorerie entre le Foyer de Cachan et la SCI FDC du Loing conclue en 2011.
- modalités : l'avance s'élève au 31 décembre 2021 à 978 050 € et a fait l'objet d'une rémunération à taux annuel fixe de 2,5%.

Caution

- nature et objet : le Foyer de Cachan se porte caution des prêts contractés par la SCI FDC du Loing et a donné une parcelle de terrain en hypothèque depuis le 6 mai 2010.
- modalités : la caution s'élève à 6 000 000€ et le montant de l'hypothèque est plafonné à 2 000 000€.

Bail à Construction

- nature et objet : le Foyer de Cachan a signé en 2011 un acte de bail à construction avec la SCI du Loing afin d'édifier un foyer étudiant.
- modalités : les loyers facturés à la SCI s'élèvent à 97 000€

Conventions avec la SASU FDC SEREC

- conventions conclues entre la SASU FDC SEREC et le Foyer de Cachan qui est associé à hauteur de 100%.
- personnes concernées : Madame Françoise Eslinger, Présidente du Foyer de Cachan et Présidente de la SASU FDC SEREC.

Convention de trésorerie

- nature et objet : convention de trésorerie entre le Foyer de Cachan et la SASU FDC SEREC conclue en 2011.

- modalités : l'avance s'élève au 31 décembre 2021 à 1 206 785 € et a fait l'objet d'une rémunération au taux d'intérêt maximal déductible admis par l'administration fiscale.

Convention de mise à disposition de locaux

- nature et objet : mise à disposition des salles de l'association
- modalités : le loyer annuel HT est de 40 000€

Convention d'assistance et d'accompagnement

- nature et objet : convention d'assistance et d'accompagnement
- modalités : rémunération de 28 000€ HT.

Conventions avec la SCI FDC Wilson

- -conventions conclue entre la SCI Wilson et le Foyer de Cachan qui est associé à hauteur de 99,6%.
- personnes concernées : Madame Françoise Eslinger, Présidente du Foyer de Cachan et Gérante de la SCI FDC Wilson.

Convention de trésorerie

- nature et objet : convention de trésorerie entre le Foyer de Cachan et la SCI FDC Wilson conclue en 2016.
- modalités : l'avance s'élève au 31 décembre 2021 à 693 331€ et a fait l'objet d'une rémunération à taux annuel fixe de 2,5%.

Caution de prêts

- nature et objet : le Foyer de Cachan s'est porté caution des prêts contractés par la SCI FDC Wilson depuis le 9 juin 2017.
- modalités : La caution s'élève à 40% du montant des prêts contractés. Le Foyer de Cachan a également donné une parcelle de terrain en hypothèque pour un montant plafonné à 2 391 000€.

Bail à construction

- nature et objet : signature en 2017 d'un acte de bail à construction entre le Foyer de Cachan et la SCI FDC Wilson afin d'édifier un foyer étudiant.

- modalités : Loyer annuel de 29 000€.

Conventions avec la SASU InFDC

- conventions conclues entre la SASU InFDC et le Foyer de Cachan qui est associé à hauteur de 100%.
- personnes concernées : Madame Françoise Eslinger, Présidente du Foyer de Cachan et Présidente de la SASU InFDC.

Convention de Trésorerie

- nature et objet : convention de trésorerie conclue en 2015 avec la SASU InFDC rémunérée au taux annuel de 3%.
- modalités : L'avance s'élève au 31 décembre 2021 à 195 947€.

Convention de mise à disposition de locaux

- nature et objet : mise à disposition des salles de l'association
- modalités : le loyer annuel HT est de 4 000€.

Convention d'assistance et d'accompagnement

- nature et objet : convention d'assistance et d'accompagnement
- modalités : rémunération de 6 000€.

Le commissaire aux comptes

Mazars

Paris La Défense, le 3 mai 2022

Robert Amoyal
Associé